



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agences régionales de santé

Question écrite n° 37436

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la composition des futures agences régionales de santé. Il s'inquiète du fait que, compte tenu des attributions de l'agence régionale de santé, son conseil de surveillance ne comprenne pas, es qualité, des représentants des professionnels de santé. Il s'agit là d'une marque de défiance difficile à admettre vis-à-vis de ces professions et de leurs organisations. S'agissant des professions de santé, la présence au sein des agences régionales de santé du conseil régional de l'ordre qui représente, en vertu de la loi, tous les professionnels exerçant dans la région et remplit des missions de service public apparaît particulièrement utile, notamment pour tout ce qui touche à la démographie, à la permanence des soins, à la qualité des soins et à l'accès aux soins. Il souhaite donc connaître la position du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37436

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 décembre 2008, page 10635

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)